

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des institutions  
politiques  
Secrétariat  
CH-3003 Berne  
Tél. 031 322 99 44  
Fax 031 322 98 67  
www.parlement.ch  
spk.cip@pd.admin.ch

## **La Commission des institutions politiques du Conseil des États pendant la première moitié de la 48<sup>e</sup> législature (2007-2009)**

### **Contenu**

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la première moitié de la 48<sup>e</sup> législature (2007 - 20.11.2009)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 En bref : les dossiers dont se saisira la commission pendant la seconde moitié de la 48<sup>e</sup> législature, en 2009-2011 (sous réserve de modifications)

### **1 Mandat**

Conformément à l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Conformément à la décision du bureau du 8 novembre 1991, la CIP s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants : autorités fédérales (à l'exception du Tribunal fédéral), personnel fédéral, Confédération et cantons, garantie des Constitutions cantonales, droits politiques, citoyenneté, étrangers, asile, rapports Église-État.



## 2 Objets traités pendant la première moitié de la 48<sup>e</sup> législature (2007 – 2009)

### 21 Répartition par type d'objets

La Commission des institutions politiques du Conseil des États (CIP-E) a procédé à l'examen préalable de 73 objets, qui se répartissent comme suit (les chiffres entre parenthèses concernent la première moitié de la 47<sup>e</sup> législature, c'est-à-dire la période 2003-2005) :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiative populaire	2 (--)	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	10 (14)	
c.	rapport du Conseil fédéral	2 (2)	
d.	co-rapport	-- (--)	
e.	consultation relative aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	5 (--)	
f.	examen préalable des initiatives parlementaires	3 (3)	Donner suite : 1 Ne pas donner suite : 2
g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil	20 (6)	Approbation : 10 Rejet : 10
h.	examen préalable des initiatives de canton	3 (2)	Ne pas donner suite : 3
i.	élaboration d'un projet (iv. pa., iv. ct. 2 <sup>e</sup> phase, iv. com.)	2 (1)	Adoption : 2
j.	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	4 (2)	Approbation : 4
k.	intervention de la commission	-- (1)	
l.	motion de l'autre conseil (et motion de son propre conseil modifiée)	9 (10)	Adoption : 8 Adoption avec modification : 1
m.	pétition	8 (14)	Ne pas donner suite : 7 Examen dans le cadre d'un autre objet : 1
n.	objet interne	5 (2)	
o.	cas particulier	-- (--)	
	<b>Total</b>	<b>73 (57)</b>	



## 22 Projets d'acte du Conseil fédéral et de l'autre conseil

Les principaux projets d'acte sont les suivants :

- [05.463 n](#) Iv. pa. Empêcher les mariages fictifs
- [06.458 n](#) Iv. pa. Renoncer à l'introduction de l'initiative populaire générale
- [07.083 é](#) Code-frontières Schengen. Modifications du droit sur les étrangers et sur l'asile
- [07.400 n](#) Iv. pa. Droit parlementaire. Modifications diverses
- [08.061 n](#) Contre la construction de minarets. Initiative populaire
- [09.051 n](#) Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement relatif au système d'information sur les visas (VIS)
- [09.060 é](#) Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi). Initiative populaire. Modification de la LEtr

Un résumé du message ainsi que du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).

Au cours de la période sous revue, le Conseil fédéral a présenté très peu de projets de portée politique majeure ; les projets importants qu'il avait annoncés sont en cours d'élaboration depuis longtemps (cf. point 5).

Durant la période sous revue, cinq des projets examinés par la CIP ont été soumis à la votation populaire. Trois de ces objets avaient été examinés au cours de la législature précédente (les initiatives populaires « Pour des naturalisations démocratiques » et « Souveraineté populaire sans propagande gouvernementale », rejetées le 1<sup>er</sup> juin 2008, conformément à la recommandation de vote de l'Assemblée fédérale, et l'arrêté fédéral relatif à l'introduction des passeports biométriques, approuvé de justesse le 17 mai 2009) ; deux l'ont été au cours de la présente législature (l'arrêté fédéral portant suppression de l'initiative populaire générale, approuvé le 27 septembre 2009, et l'initiative anti-minarets, approuvée par le peuple et les cantons le 29 novembre 2009, contre la recommandation de l'Assemblée fédérale).

## 23 Élaboration d'un projet

En réponse à une initiative parlementaire, la CIP-E a soumis à son conseil les projets d'acte législatif suivants :

- [06.463 é](#) Iv. pa. Déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques
- [08.515 é](#) Iv. pa. Retrait conditionnel d'une initiative populaire en cas d'adoption d'un contre-projet indirect

Un résumé du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).

Le nombre d'initiatives parlementaires émanant du Conseil national et auxquelles soit la CIP-N, soit le Conseil national a donné suite a sensiblement augmenté. Durant la période sous revue, la CIP-E a en effet dû procéder à l'examen préalable de 20 initiatives de ce type : dans la moitié des cas, elle a approuvé l'élaboration d'un projet ; dans l'autre moitié, elle l'a rejetée. Cinq initiatives parlementaires qui avaient été rejetées par la CIP-E ont été



approuvées par le Conseil national et donc soumis une nouvelle fois à la CIP-E : deux d'entre elles ont été rejetées de manière définitive par le Conseil des États, ainsi que le lui avait proposé sa commission ; les trois autres sont toujours en suspens au sein de la CIP-E.

## **24 Autres activités**

Conformément à l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), la CIP-E a traité, outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences, parmi lesquels :

- Système de vote électronique dans la salle du Conseil des États
- Conventions de double imposition et référendum en matière de traités internationaux
- Rapport OFPER : promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale de 2004 à 2008

Se fondant sur des considérations de droit constitutionnel, la CIP a invité, le 27 août 2009, la Commission de l'économie et des redevances, chargée de l'examen préalable des conventions de double imposition, à soumettre à l'avenir ce type d'accords au référendum facultatif en matière de traités internationaux. De sa propre initiative, le Conseil fédéral a modifié sa pratique en la matière dans les messages qu'il a soumis au Parlement le 27 novembre 2009, proposant de soumettre ces accords au référendum facultatif.

En vertu de l'art. 151, LParl, la commission a été consultée sur les projets d'ordonnance concernant les projets d'acte suivants :

- Loi sur l'usage de la contrainte (06.009)
- Loi sur le recensement de la population (06.093)
- Passeports biométriques et documents de voyage (07.039)
- Commissions extra-parlementaires (07.071)
- Code-frontières Schengen. Modifications du droit des étrangers et du droit d'asile (07.083)



### **3 Composition de la commission, sous-commissions**

#### **31 Présidence**

- Président session d'hiver 2007 - session d'hiver 2009 : Inderkum
- Vice-présidente session d'hiver 2007 - session d'hiver 2009 : Maury Pasquier

#### **32 Membres de la commission**

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Briner, Büttiker, Cramer, Egerszegi-Obrist, Germann, Hêche, Inderkum, Lombardi, Maury Pasquier, Niederberger, Reimann, Schiesser, Schwaller
- Démission et nouveau membre depuis la session d'hiver 2007 : Freitag remplace Schiesser à partir de la session de printemps 2008

#### **33 Sous-commissions**

Aucune

### **4 Nombre de séances nécessaires**

#### **41 Commission**

Ces travaux ont exigé au total 11 séances (non compris les séances organisées en période de session), équivalant à 13 jours de séance ou 53,5 heures (soit environ 4 heures par jour de séance en moyenne).

À titre comparatif :

- 2004-2005 : 14 séances, 19 jours de séance, 90,5 heures
- 2006-2007 : 12 séances, 15 jours de séance, 54,5 heures

#### **42 Sous-commission**

--



## 5 En bref : les dossiers dont se saisira la commission pendant la seconde moitié de la 48<sup>e</sup> législature, en 2009-2011 (sous réserve de modifications)

La commission se penchera sur les objets suivants du Conseil fédéral, annoncés ou déjà en suspens devant les conseils :

- 01.080 é Réforme de la direction de l'État (nouvelles propositions) ;
- 09.085 n Développement de l'acquis de Schengen. Introduction des données biométriques dans les titres de séjour pour étrangers ;
- 09.087 é Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive sur le retour et modification de la LEtr ;
- 09.089 n Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration. Modification ;
- Réforme du droit du personnel de la Confédération ;
- Assainissement de la caisse de pension des CFF ;
- Loi sur la nationalité. Révision totale ;
- Loi sur l'asile et loi sur les étrangers. Révisions partielles ;
- Initiative populaire « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère ».

Projets élaborés par la commission du Conseil national et qui devraient être traités par le Conseil des États en tant que second conseil :

- [08.407 n](#) Iv. pa. Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse
- [08.432 n](#) La Suisse doit reconnaître ses enfants
- [08.447 n](#) Iv. pa. Garantir la confidentialité des délibérations des commissions
- [09.402 n](#) Iv. pa. Sauvegarde de la démocratie, de l'Etat de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires

La question de la validité des initiatives populaires occupera sans doute longuement la commission, soit dans le cadre de l'initiative parlementaire du conseiller national Daniel Vischer « Validité des initiatives populaires » ([07.477](#)), actuellement pendante devant la CIP du Conseil des États, soit dans le cadre de l'examen d'un autre objet à venir.

Enfin, au vu des expériences passées, il y a fort à parier qu'au cours de la seconde moitié de la 48<sup>e</sup> législature également, certains événements touchant au fonctionnement du Parlement et à l'exercice des droits populaires donneront à la commission l'occasion de débattre d'éventuelles autres modifications du droit.